

Auxerre, le Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022

ARRIVÉ LE

06 AVR. 2022

Communauté de Communes  
AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Monsieur le Président  
Communauté de communes Avallon Vézelay  
Morvan  
9 rue Carnot  
89000 AVALLON

Réf : AD/LH  
Objet : Avis Révision PLUI

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 février 2022, vous nous avez consultés pour avis suite à l'engagement des modifications simplifiées n° 1-3 et 1-4 du PLUI de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Après examen des documents transmis, vous trouverez nos remarques ci-dessous :

- RG07 - Asnières-sous-bois : il est prévu de classer en Ac (Agricole constructible) une zone actuellement en A (non constructible) suite à la demande d'un agriculteur qui souhaite construire sa maison d'habitation au sein de son exploitation agricole, au hameau d'Avrigny. Nous n'avons pas d'objection à la construction d'un logement d'habitation. Cependant, étant donné la distance entre les parcelles concernées et les habitations tiers, il faudra être vigilant quant à l'éventuelle construction de bâtiments agricoles qui serait permise par ce nouveau classement.
- RG09 - Girolles : une agricultrice souhaite installer son exploitation sur une parcelle classée actuellement en zone N. Pour permettre son installation, il est prévu de classer la parcelle D655 en sous-secteur Nca, constructible pour les bâtiments nécessaires à l'activité agricole. Pourquoi ne pas classer la parcelle en zone Ac ? Existe-t-il une différence ?
- RG10 - Girolles : la parcelle ZE12 actuellement en zone A va être reclassée en zone Ap pour un projet de construction de parc photovoltaïque au sol, porté par la société VELOCITA ENERGIE. La Chambre d'agriculture de l'Yonne et les syndicats agricoles représentatifs ont établi en lien avec la préfecture de département une doctrine pour le développement du photovoltaïque au sol. Le projet de parc porté par la société VELOCITA ENERGIE devra être conforme à cette doctrine.

14 bis rue Guynemer  
CS 50289  
89005 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 94 22 22  
accueil@yonne.chambagri.fr  
bfc.chambres-agriculture.fr/yonne



Scannez-moi

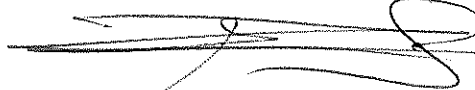


*L'innovation est dans notre ADN !*

Au regard de ces éléments, et sans remarques complémentaires sur les autres modifications apportées, nous émettons un **avis favorable** aux modifications simplifiées 1-3 et 1-4 du PLUi de la communauté de commune Avallon-Vézelay-Morvan.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Arnaud DELESTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a large loop on the right side.

Le Président